

Commune de Plan-les-Ouates  
Conseil municipal

Séance du 24 janvier 2012  
**Po 01-2012**

**POSTULAT RELATIF A LA SUBVENTION A DESTINATION DU FESTIVAL PLEIN-LES-WATTS**

Vu le vote du budget 2012, et notamment l'acceptation par le Conseil municipal de l'amendement refusant l'augmentation de 20'000 frs de la subvention du Festival Plein-les-Watts pour l'édition 2012,

vu notre volonté de soutenir nos associations communales sur la base d'éléments chiffrés clairement établis,

vu le peu de clarté de l'historique de l'augmentation de cette subvention,

vu la qualité du Festival Plein-les-Watts et le bien fondé de son existence reconnues tant par l'ensemble des groupes représentés au sein du Conseil municipal que par la population et les festivaliers,

vu l'intérêt pédagogique de faire perdurer le bénévolat ainsi que volontariat, dans une tranche de la jeunesse, où l'individualisme est le plus souvent la règle,

vu l'image positive de la commune auprès de la jeunesse qui permet la tenue de ce genre de manifestation gratuite,

vu l'instrumentalisation de cette décision par certains groupes politiques qui engendre tant des rumeurs et des votes de principe allant à l'encontre des buts recherchés, qu'une perte de temps pour l'ensemble des acteurs,

vu que la situation actuelle de ce dossier n'a plus de lien avec la culture, mais porte uniquement sur un aspect financier,

vu l'impression de sous-traitance sponsorisée, où le festival, à contrario des autres festivals du canton ne semble pas, (selon les propres paroles du comité organisateur) être pérenne sans une perfusion conséquente de la commune,

**Les groupes PLR et MCG proposent au Conseil municipal**

A) De charger le Conseil administratif de présenter à la commission des Finances, dans le meilleur délai :

1- L'historique détaillé du subventionnement du Festival Plein-les-Watts par la commune, depuis la création de ce dernier, c'est-à-dire :

Du point de vue financier :

- a. tous les comptes du festival depuis sa création
- b. le montant total des subventions allouées,
- c. les motifs d'augmentation de celles-ci,
- d. le détail des rubriques budgétaires sur lesquelles ces montants ont été prélevés et, si existant,

- e. le détail des rubriques budgétaires dont le montant a été diminué en compensation de l'augmentation de la subvention. (pour 2012)
  - f. le détail du matériel acheté avec les bénéfices retirés, tant du festival que de l'association PLW,
  - g. la propriété et l'usufruit dudit matériel pour toute utilisation autre que pour ledit festival, ainsi qu'en cas de dissolution de l'association,
2. Le chiffrage historique des prestations en nature offertes par la commune pour les éditions du festival.

Du point de vue décisionnel :

- h. Les motivations de ces augmentations ou transferts de rubriques budgétaires lors des séances de commissions, ainsi que les décisions prises par les membres des commissions à ce sujet.
  - i. Les motivations des transferts de charges et affectations entre Social et Culture au long du processus.
- B) De charger la commission des finances d'étudier de façon approfondie ces documents, afin que tous les Conseillers municipaux puissent avoir une idée précise de la situation pour les décisions budgétaires 2013,
- C) pour mémoire, concernant 2012, la commission des finances à l'unanimité avait accepté une **aide éventuelle en cas de déficit justifié**. Mais que, une subvention est à bien plaisir pour des motifs valables et justifiés et certainement pas un dû inaliénable.

Pour le PLR :

Joaquim BARBOSA  
Cédric EPENROY  
Michel FAVRE  
Pierre-Alain GAUD  
Roberto RIGHETTI

Pour le PDC :

Robert CHAL  
Laurent FARINELLI  
Philippe ROCHETIN  
Patrick RUFFIEUX

Pour le MCG :

Marie-F. COOPOOSAMY  
Alain MARTIGNONI  
Alexandra SAAS  
Francisco VALENTIN

***Postulat accepté par 23 oui (unanimité)***

Annexe : un exposé des motifs

## EXPOSE DES MOTIFS DU POSTULAT RELATIF A LA SUBVENTION A DESTINATION DU FESTIVAL PLEIN-LES-WATTS

Lors du vote du budget 2012, le Conseil municipal a accepté un amendement visant à la suppression d'une augmentation de 20'000 frs à destination du Festival Plein-les-Watts, allouant ainsi à ce dernier une subvention de 20'000 frs au lieu des 40'000 frs mentionnés initialement au budget.

Cette décision a suscité :

1. la prise à parti verbale de certains membres du Conseil municipal par un ex-Conseiller administratif;
2. quelques émois dans divers blogs de la part de la même personne;
3. l'organisation d'une séance "publique" à la salle communale au début janvier, par le comité du Festival, qui a attiré plus d'une quinzaine de conseillers municipaux, de 2 conseillères administratives, d'une future conseillère municipale, d'un ex-Conseiller administratif, de 3 employés communaux et d'une personne représentant la population;
4. le dépôt par le parti Vert Libéral et le groupe Socialiste pluraliste, au Conseil municipal de ce jour (janvier 2012), d'une délibération requérant l'ouverture d'un crédit complémentaire de 20'000 frs à destination de l'association Plein-les-Watts.

Le vote de cet amendement par le Conseil municipal est attribué au fait que les Conseillers municipaux se seraient basés sur les comptes du Festival 2011 pour retrancher 20'000 frs de la subvention initialement prévue au budget, vu le bénéfice substantiel réalisé lors de cet exercice, alors que ces comptes, produits dans un laps de temps très court, ne seraient pas le reflet de l'exacte situation financière du Festival 2011.

À ce jour, et vu les propos qui s'échangent entre les différents groupes représentés ici, nous relevons qu'un grand flou règne sur l'historique du subventionnement de cette association et qu'il est difficile de définir tant les éléments qui ont fait évoluer cette subvention, que le caractère définitif ou non de ces 20'000 frs supplémentaires.

La présentation d'une délibération sur ce sujet au Conseil municipal de ce soir n'aura pas manqué de rajouter de l'huile sur le feu, et d'ouvrir vraisemblablement de nouveaux blogs de promotion personnelle. En effet, en reprenant la chronologie 1) à 4) susmentionnée, il était évident que la majorité des Conseillers municipaux allait refuser l'entrée en matière ! En pleine possession de leurs moyens au moment du vote de refus de l'amendement, ils n'ont à ce jour, hormis les explications du comité de l'Association, reçu que des remarques négatives ou des qualifications personnelles fort peu gratifiantes de la part d'un précité, mais aucun autre élément suffisamment concret leur permettant de modifier leur vote initial. Leur réponse, par le biais du refus d'entrée en matière sur cette délibération, n'est donc pas dirigée contre l'association mais bien contre la manière dont les choses sont faites.

Or, personne au sein de ce Conseil ne remet en cause l'existence ou le mode d'organisation du Festival ! Le manque de clarté susmentionné a occasionné beaucoup de débats stériles, de tentatives d'imposer une vision au détriment de celles des autres – en les médisant au passage - alors qu'en finalité le problème de base n'est pas résolu et ne se résoudra certainement pas dans la confrontation.

Dès lors que le sentiment qui prévaut pour la majorité d'entre nous est le manque de clarté mais également le fait que l'association Plein-les-Watts se trouve aujourd'hui à devoir se faire des opinions politiques au lieu de se consacrer à son Festival, nous vous recommandons de voter positivement le présent postulat afin que chacun d'entre nous comprenne les tenants et aboutissants de ce dossier et qu' enfin et tous ensemble, nous puissions prendre définitivement une décision en toute connaissance de cause.